

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025**

<p>Décision du Maire N°003/2025</p>	<p><b>Bail commercial 4 bis rue de la Colline</b> En application de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération du conseil municipal en date du 09 juin 2020, Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'acquisition de l'immeuble sis 4 bis rue de la Colline, la commune a signé un bail commercial de 9 ans à compter du 04 décembre 2024 avec l'EIRL BONNEAU exploitant sous l'enseigne « l'atelier by M » moyennant un loyer mensuel de 400 €.</p> <p><b>L'assemblée prend acte de ces décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal au Maire.</b></p>	
<p>Délibération n°2025/020</p>	<p><b>Acquisition terrains et grange Impasse de l'école</b> Dans l'objectif d'un projet d'aménagement et afin de maîtriser leur usage futur</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide d'acquérir une grange et un hangar situés Impasse de l'école et cadastrés section AB 537 et 539 ainsi que les terrains cadastrés section AB 365-367-378-537-539 pour un montant total de 42 000 €</li> <li>- Désigne Maître BOISSONNADE, notaire à BELLAC pour établir l'acte</li> <li>- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.</li> </ul>	<p>Approuvée par 14 voix pour et 1 abstention</p>
<p>Délibération n°2025/021</p>	<p><b>Vente de tables et chaises au foyer-club polyvalent</b> À la suite du remplacement des tables et des chaises devenues vétustes dans la salle associative située en rez-de-chaussée du foyer-club, une association a exprimé le souhait de les racheter</p> <p><b>Le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de vendre le mobilier de la salle du bas du foyer-club <ul style="list-style-type: none"> <li>• les tables au prix unitaire de 20 €</li> <li>• les chaises au prix unitaire de 2 €</li> </ul> </li> <li>- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents pour la vente de ces biens.</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2025/022</p>	<p><b>Attribution de locaux de rangement du bâtiment multi-associatif au stade à des associations</b></p> <p><b>Le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'attribuer les locaux de stockage tels que proposés en annexe 1 par la commission association</li> <li>- d'autoriser Mme le Maire à signer des conventions de mise à disposition avec les associations concernées</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2025/023</p>	<p><b>Clôture du budget assainissement au 31.12.2024</b> Suite à la délibération n°2024/056 approuvant le transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la CCHLeM</p> <p><b>Le Conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve la clôture du budget assainissement au 31.12.2024</li> <li>- décide le transfert de l'excédent d'investissement du budget assainissement de 32 721.92 € à la CCHLeM</li> <li>- décide de reporter l'excédent de fonctionnement du budget assainissement de 44 735.92 € sur le budget principal 2025</li> <li>- autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à ce transfert de compétence et notamment les P.V. de transfert</li> <li>- autorise le service de gestion comptable de BELLAC à procéder aux opérations comptables nécessaires et aux mises à disposition des biens vers la CCHLeM.</li> </ul>	<p>Approuvé par 13 voix pour 02 abstentions</p>

Délibération n°2025/024	<b>Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget principal</b> <b>Le Conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 du budget principal telle que présentée en annexe 2.</b>	Approuvé par 13 voix pour 01 voix contre 01 abstention
Délibération n°2025/025	<b>Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2025</b> <b>Le Conseil municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪Taxe foncière bâti                   <b>34.93 %</b> soit un produit de 382 484 €</li> <li>▪Taxe foncière non bâti           <b>55.88 %</b> soit un produit de 52 807 €</li> <li>▪Taxe d'habitation                   <b>11.97 %</b> soit un produit de 16 435 €</li> </ul> <p style="text-align: right;">Produit total : <b>451 726 €</b></p>	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2025/026	<b>Budget primitif 2025 - Budget principal</b> <b>Le Conseil municipal, vote le budget principal pour l'année 2025 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>1 193 949.00 €</b> en dépenses et recettes de fonctionnement</li> <li>▪ <b>1 253 912.92 €</b> en dépenses et recettes d'investissement</li> </ul>	Approuvé par 13 voix pour 01 voix contre 01 abstention
Délibération n°2025/027	<b>Foyer-Club Haut : demande de mise à disposition gracieuse par l'association Bellac sur scène du Théâtre du Cloître</b> <b>Le Conseil Municipal décide de mettre gracieusement à disposition la salle du haut du foyer-club du 1<sup>er</sup> au 02 juillet 2025 inclus à l'association Bellac sur scène – Théâtre du Cloître afin d'y organiser le spectacles « Fantômes » dans le cadre du 71<sup>ème</sup> festival national de Bellac.</b>	Approuvé par 12 voix pour 03 abstentions
Délibération n°2025/028	<b>Motion de soutien pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne</b> Les élus ainsi que les agents de l'Etat et des collectivités territoriales sont malheureusement confrontés à des violences verbales ou injures. Des dégradations peuvent être également commises sur les bâtiments publics,  <b>Les élus de la commune de PEYRAT DE BELLAC décident d'adopter la motion présentée par les associations des maires de France, de Haute-Vienne et ruraux Haute Vienne, et condamnent fermement ces agissements et appellent chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent les unir.</b>	Approuvé par 14 voix pour 01 abstention
Délibération n°2025/029	<b>« Solidarité AMF/Birmanie » - Dispositif de soutien avec la Protection Civile</b> Dans la délibération n° 2025/017, le conseil municipal ayant décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 € cette année au Groupe de Secours Catastrophe Français pour répondre aux opérations d'urgence :  <b>Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de don supplémentaire à la protection civile dans le cadre du dispositif « solidarité nationale en Birmanie »</b>	Approuvé par 13 voix pour 02 abstentions

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 09 avril 2025 a été affiché et publié le 15 avril 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire  
Patricia MARCOUX LESTIEUX



### ANNEXE 1

Associations	Lieu	Local proposé	Superficie
ACCA	Bâtiment Multi-associatif au stade	Rangement 1	10,40 m <sup>2</sup>
USP	Bâtiment Multi-associatif au stade	Rangement 6 et espace buvette	6,4 et 11,8 m <sup>2</sup>
La Boule Peyrachonne	Bâtiment Multi-associatif au stade	Rangement 2	3,80 m <sup>2</sup>
	Enceinte du Stade	Le Chalet	13 m <sup>2</sup>
Vélo Nature	Bâtiment Multi-associatif au stade	Rangement 4	8,14 m <sup>2</sup>
Le Comité des fêtes	Bâtiment Multi-associatif au stade	Rangement 5	8,14 m <sup>2</sup>
Marché Festifs	Parc du Presbytère	Le pigeonnier	16 m <sup>2</sup>

### ANNEXE 2

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Excédent reporté	488 396.06 €	107 033.00 €
Résultat de l'exercice	-319 297.34 €	79 969.36 €
Résultat cumulé	<b>169 098.72 €</b>	<b>187 002.36 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</b>		
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	498 301.00 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	207 787.00 €	
Solde des restes à réaliser d'investissement	290 514.00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement	<b>121 415.28 €</b>	
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Excédent reporté	104 285.43 €	18 608.00 €
Résultat de l'exercice	-71 563.51 €	26 127.92 €
Résultat cumulé	<b>32 721.92 €</b>	<b>44 735.92 €</b>
<b>TOTAL (cumul des 2 budgets)</b>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Excédent reporté	592 681.49 €	125 641.00 €
Résultat de l'exercice	-390 860.85 €	106 097.28 €
Résultat cumulé	<b>201 820.64 €</b>	<b>231 738.28 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>		
Résultat de fonctionnement à affecter		<b>231 738.28 €</b>
Affectation en réserves (c/1068) <i>Excédent de fonctionnement capitalisés affectés en recettes d'investissement</i>	<b>121 415.28 €</b>	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 - <i>Report en fonctionnement</i>		<b>110 323.00 €</b>